



● ● ● ●

Procès-verbal
Conseil Communautaire
18 mai 2022
 Présidé par Jean-Yves Brenier

Étaient présent(e)s

Richard Arnaud - Chozeau	Azucena Hernandez - Crémieu
Thierry Bekhit - Saint-Romain-de-Jalionas	Bernard Jarlaud - Morestel
Maurice Belantan - Vézeronce-Curtin	Frédérique Luzet - Saint-Victor-de-Morestel
Martine Bert - Trept	Annick Merle - Frontonas
Aurélien Blanc – Saint-Marcel-Bel-Accueil	Éric Morel - Trept
Sylvie Bogas (à distance) - Moras	Léon-Paul Morgue - Vernas
Myriam Boiteux - Les Avenières-Veyrins-Thuellin	Jean-Paul Giroud (supp) - Porcieu-Amblagnieu
Olivier Bonnard - Creys-Mépieu	Marie-Lise Perrin - Morestel
Jean-Yves Brenier - Leyrieu	Didier Pilon - Dizimieu
Lucette Brissaud - Tignieu-Jameyzieu	Gilbert Pomet - Tignieu-Jameyzieu
Bernard Castilla - Les Avenières-Veyrins-Thuellin	Annie Pourtier - Le Bouchage
Nora Chebbi - Annoisin-Chatelans	Philippe Psaila - Hières-sur-Amby
Alexandra Contamin - Veyssillieu	Joseph Quiles - Optevoz
Christiane Drevet - Montalieu-Vercieu	Camille Regnier - Vignieu
Alexandre Drogoz - Saint-Chef	
Anne-Isabelle Erbs (arrivée au point 2) - Saint-Chef	Yvon Roller - Siccieu Saint-Julien et Carisieu
Christian Franzoi - Vénérieu	Jean-Yves Roux - Vasselin
Youri Garcia - Les Avenières-Veyrins-Thuellin	Simone Salas - Les Avenières-Veyrins-Thuellin
Frédéric Gehin - Corbelin	Maria Sandrin (à distance) - Arandon-Passins
Nicole Genin – Saint-Sorlinde-Morestel	Jean-Louis Sbaffe - Tignieu-Jameyzieu
Corinne Georges (à distance) – Saint-Romain-de-Jalionas	Francis Spitzner - Vertrieu
Éric Gilbert - Crémieu	Éric Teruel - Parmilieu
Christian Giroud - Montalieu-Vercieu	Denis Thollon - Saint-Baudille-de-la-Tour
Sylvain Granger - Brangues	Joëlle Varcelice (à distance) - Villemoirieu
Jérôme Grausi – Saint-Romain-de-Jalionas	Frédéric Vial - Morestel
Sophie Guillaud-Pivot (à distance) - Corbelin	Serge Puype - Charette
Laurent Guillet - Saint-Hilaire-de-Brens	

Ont donné pouvoir :

Alexandre Bolleau donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe
 Rémi Chatelat donne pouvoir à Éric Morel
 Raymond Contassot donne pouvoir à Alexandre Drogoz
 Dominique Desamy donne pouvoir à Maurice Belantan
 Cécile Dugourd donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe
 Anne-Isabelle Erbs donne pouvoir à Alexandre Drogoz (jusqu'au point 2)

Luc Fabrizio donne pouvoir à Myriam Boiteux
Grégory Gibbons donne pouvoir à Annick Merle
Frédéric Gonzalez donne pouvoir à Gilbert Pommet
Estelle Keller donne pouvoir à Frédéric Vial
Alain Moyne Bressand donne pouvoir à Azucena Hernandez
Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla
Nicole Sitruk donne pouvoir à Youri Garcia

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Bernard Attavay - Montalieu-Vercieu	Philippe Reynaud – Tignieu Jameyzieu
Stéphane Bouchex-Bellomie - Soleymieu	David Émeraud - Montcarra
Jean-Yves Cado - Chamagnieu	Nathan Gomes – Tignieu-Jameyzieu
Christelle Chieze - Saint-Chef	Stéphanie Tavernese Roche - La-Balme-les-Grottes

La séance est ouverte.

Le président remercie les membres présents à ce conseil légèrement avancé, puisqu'ils sont conviés au premier concert du Festival Isle en Scène le lendemain. L'événement se déroulera du 19 au 22 mai 2022 à Saint-Baudille-de-la-Tour.

Autre point d'agenda, le grand forum des élus, autour du projet de territoire, se déroulera à Arandon-Passins, le samedi 11 juin 2022, de 9 h à 12 h. Ce sera aussi l'occasion d'inaugurer le siège de la communauté de communes. La présence des élus communautaires est primordiale juste avant la validation du projet de territoire lors du conseil du mois de juillet 2022.

Le président annonce également une formation sur la sécurité alimentaire organisée les 8 et 9 juin 2022 à Crémieu. Il s'agit d'une initiative citoyenne, dont madame Zante est l'interlocutrice pour la communauté de communes.

Il informe de l'inauguration de la ViaRhôna ouest, en même temps que le passage de l'Alpes Isère Tour, le mercredi 25 mai 2022, à 12 h, dans le parc de la mairie de Hières-sur-Amby. L'accès sera possible en vélo et une visite des grottes sera proposée à partir de 9 h.

Le président fait ensuite un point sur le déploiement d'une signalétique avec un enjeu fort d'identification de la communauté de communes, pour être visible des acteurs économiques notamment. Des totems d'entrée dans le territoire seront prochainement mis en place sur les grands axes routiers, en collaboration avec le département et les communes pour ce qui est de la pose. Quand aux totems des Zones Artisanales (ZA) et des Relais d'Information Services (RIS), ils seront remplacés ou modifiés. La signalétique des structures petite enfance sera revue globalement.

Par ailleurs, deux noms de ZA changent : la ZA Balmes Dauphinoises devient le parc d'activités du Rondeau et le parc d'activités Pays des Couleurs devient le parc d'activités des Couleurs.

Cette action signalétique est financée à 60 % dans le cadre du programme Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale (LEADER).

Enfin, le président porte l'attention sur les quelques panneaux d'entrée de villages des anciennes communautés de communes qu'il reste à retirer.

*Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum est atteint.
Monsieur Gehin est nommé secrétaire de séance.*

Avant d'entamer l'ordre du jour, le président précise que le dernier procès-verbal sera soumis au vote du conseil communautaire du 23 juin 2022. Il informe qu'à partir du 1^{er} juillet 2022, les procès-verbaux devront être validés au conseil communautaire suivant impérativement.

I. Délibérations

Environnement – transition écologique – cycles de l'eau

1. Syndicat Intercommunal des Marais de Morestel (SIM) : Sortie de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné entraînant la dissolution du SIM

Monsieur Granger qualifie l'événement de prévu et d'important. Le syndicat créé en 1946 avait pour mission principale d'entretenir les fossés et canaux pour garantir une vocation agricole aux marais. Au regard des évolutions règlementaires récentes sur les cours d'eau et milieux aquatiques, le syndicat n'a plus la possibilité d'intervenir avec des fonds publics et privés et sans autorisation de l'État. Par conséquent, ses membres qui sont la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, ainsi que les communes de Granieu et Aoste ont convenu collégialement de sa dissolution. Une première étape consistera en l'arrêt de la compétence au 30 juin 2022 et une seconde, en la dissolution avec un protocole de liquidation, fixée avant le 31 décembre 2022.

Le président précise l'ajout de la mention suivante à la délibération « *Considérant la nécessité d'une gestion globale et cohérente sur le territoire communautaire* », sur suggestion de la sous-préfecture.

- **Le conseil communautaire approuve la sortie de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné entraînant dissolution du SIM, à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix).**

*Le président fait référence aux décisions Environnement – transition écologique – cycles de l'eau prises par le bureau, dans le cadre de sa délégation, du 01/04/2022 au 30/04/2022. **Ressources***

2. Tableau des effectifs : Mise à jour

Monsieur Blanc rappelle le caractère ambitieux du budget de fonctionnement, en ce qui concerne les ressources humaines, dans le but de mettre en place le projet de territoire. Depuis plusieurs mois, l'engagement est pris d'une transparence des modifications et créations de postes.

Service du patrimoine

La direction du patrimoine gère un patrimoine conséquent, de toute nature (équipements publics, sites touristiques et de loisirs, 22 zones artisanales, foncier nu et flotte de véhicules). La gestion patrimoniale se compose de deux champs d'intervention : la dimension patrimoniale batimentaire et la dimension patrimoniale des espaces non bâtis. Les services techniques exécutent également des missions de moyens généraux : gestion des véhicules, installation de salles, déménagements, en plus de sa présence active lors des événements.

L'organisation de cette direction est composée d'un directeur du patrimoine, d'un chef de service, de cinq postes d'exécution, d'un poste d'entretien marais et fossés non complet et d'un mécanicien. Ce calibrage impose une forte externalisation de la gestion des sites, ce qui fait partie de la stratégie intercommunale, en sollicitant des prestataires locaux.

Les agents concentrent leur travail sur quatre axes :

- l'élaboration de marchés et devis ;
- le suivi des prestations ;
- la facturation ;
- les interventions.

En 2021, une première restructuration avait permis le passage de quatre à cinq agents d'exécution, aujourd'hui il est proposé une évolution de l'organisation afin que le directeur puisse se recentrer sur une mise en œuvre de la stratégie patrimoniale globale et sur les projets d'envergure. Cela permettrait aussi au chef de service d'assurer le management quotidien, en plus de la mise en œuvre de cette stratégie. Enfin, deux niveaux de responsabilité seraient créés : la commande publique et le suivi des prestataires d'une part, les missions d'exécution d'autre part. Cette réorganisation permettrait également d'intégrer une base de données patrimoniale et alimenter un outil de gestion patrimoniale.

Le service réorganisé serait composé d'un directeur du patrimoine, d'un chef de service, de cinq postes d'agents polyvalents, de trois postes de chargés de patrimoine, d'un assistant technique et d'un garagiste. Cela impliquerait le passage de 8,8 ETP à 11,8 ETP. En coût annuel chargé, le budget de 335 000 euros passerait à 449 000 euros. Ce changement se résume par la création de trois postes permanents non complets de catégorie B et par une augmentation budgétaire de 114 000 euros.

Pour conclure, cette évolution viendra résoudre des difficultés de fonctionnement et permettra au service patrimoine de travailler dans de meilleures conditions.

Madame Hernandez aimerait connaître l'économie induite par l'embauche d'agents qui traiteront des dossiers jusqu'alors externalisés.

Monsieur Blanc répond que ces postes supplémentaires auront déjà la mission de répondre aux nombreuses demandes en attente de traitement. Le but est donc d'être plus réactif, plus efficace et de manière régulière. Si l'internalisation produira à moyen et long terme des économies, elle est difficilement quantifiable à court terme, et ne reflète pas l'objectif premier.

Monsieur Thollon se souvient que lors du vote pour les recrutements, un an et demi en arrière, il avait demandé les éléments financiers expliquant ces embauches. Il s'interroge sur la bonne gestion des bâtiments lorsque que le patrimoine était géré par trois communautés de communes.

Il avait aussi demandé la liste du patrimoine communautaire et avait fait part de la nécessité de travailler avec les communes pour diminuer les déplacements des agents techniques.

Monsieur Vial précise que de nombreuses interventions sont en attente, ce qui traduit clairement une situation de sous-effectif. En ce qui concerne le travail commun entre l'intercommunalité et les communes, dans un premier temps, le comité de travail patrimoine a étudié le bâti, en collaboration avec les communes, pour réfléchir à la manière d'éviter les déplacements. Le consensus porte bien sur le fait que les communes

peuvent venir en aide à la communauté de communes uniquement en cas d'urgence ou pour de la maintenance de premier niveau.

Il pourrait aussi être envisagé que les communes trouvent, dans la communauté de communes, une assistance en matière d'ingénierie.

Monsieur Thollon se satisfait de ces avancées. Il comprend que la réflexion avance, mais que les recrutements sont d'ores et déjà prévus. Selon lui, ce n'est pas un déroulement opportun, il conviendrait d'abord d'évaluer les besoins avant d'ouvrir des postes. Par ailleurs, il remarque que la liste du bâti communautaire comporte de nombreuses erreurs. Enfin, sur le travail de mise en commun avec les communes, outre la maintenance de premier niveau, il pense aux astreintes de déneigement, qui coûtent 800 euros mensuels à la commune de Montalieu-Vercieu et 2 000 euros mensuels pour celle de Frontonas.

Il exprime ses craintes par rapport à l'organisation qu'il qualifie d'« usine à gaz » et donne un exemple, pour l'organisation du Festival Isle en Scène sur sa commune pour ce qui concerne la location d'un perforateur, qui a finalement été traité directement par la commune.

Le président intervient pour rappeler l'existence des comités de travail qui sont dédiés à ces réflexions. Le conseil communautaire est une instance qui doit se consacrer à d'autres sujets.

Monsieur Vial pense avoir suffisamment d'expérience au sein des collectivités pour savoir ce qu'il est bon de faire ou non, notamment en termes d'embauches. Il assure que les services techniques communautaires ne sont pas adaptés aujourd'hui pour remplir les missions qui leur sont confiées. Néanmoins, cela ne les empêche pas d'intervenir avec les petites communes pour dépanner en situation d'urgence. Par ailleurs, le sujet du déneigement sera également abordé avec les communes. Il termine en précisant que le comité de travail a bien avancé dans ses réflexions et que les membres sont unanimes sur la direction à prendre.

Monsieur Blanc témoigne de la notion de « bon sens » évoquée à plusieurs reprises en comité de travail. Pour la bonne connaissance de tous, il précise qu'au moment de la fusion des communautés de communes, les services techniques réunissaient 10 agents. Aujourd'hui, il est proposé de passer à 11,8 agents, ce qui n'est pas une aberration.

Monsieur Vial insiste effectivement sur le fait qu'il faut répondre à un besoin d'intervention par de l'embauche. Il prend l'exemple des 13 agents des services techniques de Morestel, pour 800 hectares.

Monsieur Roller informe qu'un seul agent est affecté aux services techniques de Siccieu-Saint Julien Carizieu, pour 17 km².

Monsieur Guillet est interpellé par l'organigramme proposé, avec un directeur et un chef de service pour dix agents. Ce n'est pas une arborescence qui existe dans les entreprises. De son avis, il faudrait simplifier cette organisation.

Service Application du Droit des Sols

Monsieur Blanc rappelle que la communauté de communes instruit conventionnellement les déclarations et demandes d'autorisation d'urbanisme, pour le compte de toutes les communes du territoire.. Ce service Application du Droit des Sols (ADS) réalise plus de 1 000 actes par an (1 275 actes en 2021).Ce service a été le premier à devenir commun, à partir de 2015 pour les 3 anciennes intercommunalités.

Aujourd'hui, l'ADS, pourtant service support des communes des Balcons du Dauphiné, doit faire face à quelques problématiques.

D'un point de vue structurel, il manque de moyens humains, au regard des très nombreuses sollicitations des communes, pour parvenir à un accompagnement réussi. Les demandes sont en effet de plus en plus pointues de la part des pétitionnaires et de leurs conseils.. Par conséquent, une veille réglementaire et juridique pourrait être renforcée, tout comme le management au quotidien.

Le comité technique du 21 avril 2022 a rendu un avis favorable pour la création d'un poste de chef de service ADS, avec comme missions principales, l'animation et l'organisation du service, les relations avec les communes, les usagers et les partenaires. Ces échanges cruciaux existent de moins en moins, faute de temps. Il est donc proposé de créer un poste permanent à temps complet de catégorie A, faisant passer le service à 7 ETP, avec un écart annuel de 50 000 euros, à l'échelle de la direction.

Monsieur Roller témoigne des difficultés rencontrées au sein de l'ADS. Il suggère plutôt l'emploi d'instructeurs qu'un directeur de l'urbanisme et du foncier.

Monsieur Giroud répond que quatre instructrices sont déjà présentes. Une autre personne complète le service et est chargée de l'assistance administrative.. Pour donner une idée de la dimension du travail accompli, ce sont 120 dépôts de permis de construire qui ont été déposés au mois d'avril 2022, ce qui revient à une instruction par jour, pour trois agents (quatre à compter du 18 mai). Face à cette activité et pour respecter les délais et les contraintes, avec l'accord de la direction générale et du président, il a été amené à réaliser une priorisation. Ainsi, après discussion avec les acteurs des communes concernées, certains permis tacites ont été accordés, lorsqu'ils ne posaient pas de problème d'urbanisme. Une autre source de difficulté réside dans délais très longs de la part des concessionnaires, tels qu'Enedis. Le quotidien correspond donc à un travail dans l'urgence absolue.

La solution est donc de recruter un chef de service. Ce dernier, en plus d'animer l'équipe, sera à l'écoute des élus et pourra répondre à leurs questions. Il suivra également les évolutions juridiques complexes en urbanisme. Monsieur Giroud indique qu'il apporte d'ailleurs son soutien en répondant aussi aux sollicitations des communes et en ayant un regard sur les dossiers les plus techniques. Axé sur le foncier, le chef de service sera également un interlocuteur pour les créations de zones d'activités ou encore pour l'élaboration de futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Enfin, il rappelle qu'avant la fusion, un agent tenait ce rôle de chef de service et que des formations étaient proposées. Désormais, le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD) gère ce volet et il profite de l'occasion pour en remercier les membres.

Madame Merle demande une précision sur la catégorie de poste proposé.

Monsieur Giroud répond que les instructeurs correspondent à la catégorie B et le chef de service à la catégorie A ou B, en fonction du candidat sélectionné. Le directeur de l'urbanisme et du foncier pressenti sera de catégorie A. .

Le président précise le principe d'ouvrir un poste en catégorie A, puis d'adapter selon si un candidat est de catégorie B, par la suite.

Madame Boiteux informe que, depuis le changement du logiciel ADS, l'historique de certains dossiers n'est plus disponible. Par conséquent, les communes sont amenées à solliciter les agents du service ADS. Pour leur éviter cette charge de travail supplémentaire, elle suggère que le logiciel évolue pour répondre à cette problématique.

Monsieur Giroud explique que le logiciel est imposé par l'État, à titre expérimental. Le service ADS est amené à demander des évolutions, au fur et à mesure des problèmes rencontrés.

Ces points de situation avec l'équipe de programmation demandent une demi-journée par semaine environ aux instructeurs, ce qui contribue à leur surcharge de travail. Mais, le logiciel devrait devenir plus performant.

Le président n'avait pas connaissance de ces dysfonctionnements. Il relève que l'État compte sur les agents de la communauté de communes pour faire remonter les problèmes de ce logiciel. Il espère que ces désagréments techniques seront pris en compte et réglés rapidement.

- **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (61 pour – 2 contre – 1 abstention) : la création de 3 postes techniques permanents à temps complet de catégorie B au sein de la direction du patrimoine ; la création d'un poste administratif permanent à temps complet de catégorie A au sein du service d'Application du Droit des Sols. Le tableau des effectifs est actualisé en conséquence.**

Arrivée de madame Erbs.

3. Comité Social Territorial (CST) : Création

Monsieur Blanc mentionne la loi du 6 août 2019 portant création d'une nouvelle instance : le Comité Social Territorial (CST), en lieu et place du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le CST doit être mis en place dans les collectivités employant au moins 50 agents. Avec plus de 200 agents, la communauté de communes est donc concernée. De plus, elle doit proposer une formation en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail aux agents.

Une délibération doit fixer le nombre de représentants. Les CT et CHSCT actuels réunissent trois agents de la collectivité et il était convenu d'affecter trois titulaires et trois suppléants pour le personnel ainsi que pour les élus. Le nombre de représentants au sein du CST devant être compris entre quatre et six personnes, en concertation avec les délégués du personnel, il est proposé que quatre titulaires et quatre suppléants représentent les agents et que quatre titulaires et quatre suppléants représentent les élus. Les élections auront lieu le 8 décembre 2022, lors du renouvellement des délégués du personnel.

- **Le conseil communautaire accepte de créer le Comité Social Territorial et la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, d'en fixer le nombre de représentants à 4 titulaires (et 4 suppléants) pour chaque collège représentants du personnel et représentants des élus, et de solliciter le recueil de l'avis des représentants de la collectivité, à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix).**

Le président annonce les décisions du pôle Ressources, prises par le bureau, dans le cadre de sa délégation, du 01/04/2022 au 30/04/2022.

Le président invite les conseillers communautaires à aborder un moment important de ce conseil : la présentation de trois politiques stratégiques que sont celles du tourisme, de la culture et de l'enfance et petite enfance. Ces débats s'annoncent intéressants à double titre. La coconstruction doit s'animer et, pour ce faire, la communauté de communes doit disposer d'armes en interne. Certes, ce processus décisionnel demande du temps, mais il avance et a pour vertu de coconstruire le territoire de demain, avec une vision pour 2030.

Le président met aussi en exergue les comités de travail qui permettent aussi des moments d'échanges et de coconstruction. Il se satisfait de ces réunions qui sont l'occasion pour les élus d'émettre des propositions politiques pragmatiques etcensées. La commission transversale analyse ensuite, en fonction de critères définis en amont, les propositions. Elle permet de maintenir le cap et de faire des recommandations. Enfin, le bureau est l'occasion de discuter dans le cadre de précédentes. Les trois politiques qui suivent ont fait l'objet de débats, de réflexions, avant d'être présentées en conseil. Ce conseil communautaire n'est pas une chambre d'enregistrement, puisqu'il est le lieu où ces politiques publiques sont interrogées, discutées. Il constate que les engagements de méthode sont respectés, ce qui est important dans cette organisation intercommunale.

Le président termine en annonçant que ces orientations stratégiques des politiques sectorielles seront incluses dans le projet de territoire. Aussi, depuis le début de ce mandat, il tient à faire en sorte que le conseil communautaire ne soit pas une chambre d'enregistrement, reproche qui est également entendu dans le cadre des conseils municipaux.

Ingénierie et développement territorial

4. Politique de développement touristique : Orientations stratégiques

Madame Luzet présente les conclusions du comité de travail sur la stratégie de développement touristique. Tout d'abord, elle remercie les membres du comité qui ont participé aux nombreuses réunions. Elles ont été animées dans une démarche participative, par madame Marcelo et madame Canel, pour obtenir des échanges riches et pour arriver *in fine* à la stratégie et à la vision du tourisme des Balcons du Dauphiné, à horizon 2030.

En introduction, la communauté de communes a confié l'intégralité de la compétence tourisme à l'EPIC Office de tourisme intercommunal. À ce titre, tous les membres du comité directeur de l'office de tourisme ont été conviés pour participer à ce comité de travail (socioprofessionnels). De plus, un schéma local de développement touristique avait été rédigé, en amont de la fusion des trois intercommunalités, en 2016. Il caractérisait déjà le territoire comme une destination privilégiée de visite à la journée, au cœur d'une campagne animée. Enfin, il faut savoir que toutes les réflexions portant sur le tourisme sont indissociablement liées à l'attractivité du territoire et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Il n'est absolument pas question de faire du tourisme pour les visiteurs, sans inclure le bien-être des résidents.

Les enjeux du développement touristique

Madame Luzet explique que la stratégie a été élaborée en partant des questions soulevées, auxquelles les réponses suivantes ont été apportées :

- Quel tourisme le territoire des Balcons du Dauphiné souhaite-t-il développer ? De manière générale, le tourisme de masse, non maîtrisé serait inacceptable et inacceptable. La communauté de communes vise un tourisme écoresponsable, durable, respectueux du territoire et de son identité. Il faut permettre une harmonie entre les visiteurs venant des territoires voisins ou en itinérance et les résidents, premiers visiteurs des Balcons du Dauphiné.

- Comment partager les orientations stratégiques autour du tourisme entre acteurs privés et publics, dans un projet collectif et cohérent ? La réponse évidente tient à la création d'un EPIC, au sein duquel travaillent des socioprofessionnels du territoire et du tourisme, ainsi que des élus.

- Quel sens donner aux investissements touristiques et aux investissements en équipements touristiques ? Un équipement touristique sert à mettre en valeur le patrimoine, l'histoire et la culture du territoire. Il doit respecter les engagements environnementaux et l'identité locale agricole et rurale. Enfin, il doit favoriser l'émergence de l'économie de proximité et la mise en réseau des acteurs du tourisme. Il favorisera également les déplacements doux et les mobilités alternatives. Finalement, le tourisme ne consiste pas seulement à attirer les touristes de Lyon vers le territoire des Balcons du Dauphiné.

Le diagnostic

Madame Luzet explique que le diagnostic est posé en fonction des forces et faiblesses, des opportunités et des menaces. Les atouts sont une réelle diversité de l'offre, avec des équipements de qualité et des sites remarquables (Parc Walibi, grottes, sites archéologiques, cités médiévales, ViaRhôna, Vallée bleue) et la proximité avec l'agglomération lyonnaise. L'opportunité est de s'orienter vers l'itinérance à vélo, le slow tourisme et les découvertes de proximité.

En termes de points d'amélioration, elle évoque quelques carences en hébergements et lieux de baignades. C'est un sujet qui est mis en avant, depuis l'an dernier, par les touristes et les habitants. Par ailleurs, il y a un besoin de créer une identité claire « Balcons du Dauphiné ». Enfin, la menace invite à être vigilant dans la manière de faire connaître tous les équipements à la population locale, selon l'un des premiers axes de la stratégie de développement touristique.

Les objectifs

Madame Luzet annonce trois grands objectifs :

- Faire des Balcons du Dauphiné une destination touristique à l'identité marquée et reconnue autour des thématiques de l'écotourisme, facteur d'attractivité général du territoire ;
- Faire que le territoire soit fédéré autour d'un projet touristique collectif, dans une volonté d'une stratégie commune ;
- Faire que le tourisme soit un facteur de développement local et durable, en lien avec les acteurs de l'économie de proximité et les acteurs locaux.

Les quatre axes stratégiques

- **Axe 1 : Prioriser le développement touristique selon quatre thématiques fortes que sont le vélo, le patrimoine, la nature et le Rhône.**

La priorité est donnée à la mise en tourisme des véloroutes et au vélo, en lien avec la politique de mobilité, comme cela a été largement évoqué lors de précédentes instances.

Madame Luzet met ensuite en avant le patrimoine dans sa globalité (sites archéologiques, bâtis historiques, histoire industrielle, artisanat d'art et savoir-faire locaux) qu'il faut rendre vivant et faire connaître. Le premier projet structurant sera l'obtention du Label « Pays d'art et d'histoire ».

La nature doit être animée et dynamique. Pour cela, la requalification des sentiers de randonnée et leur valorisation à travers des pratiques sportives sont en cours (randonnées, VTT, équitation, trail). Ces sentiers doivent faire le lien entre le patrimoine et les sites naturels, à travers un maillage sur tout le territoire. Par ailleurs, les itinéraires doivent s'axer sur le thème de la fraîcheur, notamment pour combler la carence en points de baignades.

Enfin, il s'agit de savoir comment se réapproprier le Rhône qui dessine le territoire. Il faut le réintégrer dans la culture locale et le voir autrement que pour un risque pour le territoire. Pour cela, le public va être invité à le contempler, à participer à des activités autour du Rhône. Un projet serait alors de mettre en tourisme les sites naturels comme l'Archipel des îles du Haut-Rhône, projet qui a déjà été écrit, mais qui doit être réinterrogé, au vu du potentiel fort, avec le Syndicat du Haut-Rhône et la commune des Avenières Veyrins-Thuellin. Un autre projet serait la valorisation et le soutien à la base de loisirs de la Vallée bleue, considérée comme site emblématique des Balcons du Dauphiné et comme porte d'entrée sur le territoire. Enfin, le comité de travail propose de porter une attention particulière sur la Vallée bleue.

- **Axe 2 : Développer et structurer l'offre touristique.**

Madame Luzet énonce plusieurs points. Valoriser les sites touristiques en les aménageant et en les rendant accessibles de l'un à l'autre par des modes de déplacements doux. Cela passe aussi par l'animation et l'amélioration de la promotion touristique. L'idée est d'associer les offres pour encourager les visiteurs à prolonger leur visite et fluidifier leur parcours sur le territoire. De plus, une application touristique pourrait être créée. Pour en revenir à l'accessibilité, l'accent est mis sur l'accès aux sites facilité pour les personnes en situation de handicap et pour les familles avec jeunes enfants. Cet axe comprend aussi l'amélioration de l'offre en hébergement, notamment pour combler les manques autour de Morestel et de lieux d'accueil de groupes. Il va aussi falloir travailler sur le maintien d'une offre attractive des campings municipaux et avoir une attention sur l'accueil des campings-caristes.

- **Axe 3 : Renforcer l'image touristique des Balcons du Dauphiné et améliorer leur accessibilité.**

Madame Luzet résume cet axe par le travail sur la promotion, la communication et le renforcement de l'image touristique des Balcons du Dauphiné. Comme déjà évoqué, il s'agit de clarifier l'identité territoriale, sa situation géographique et les aspects que le territoire met en avant (nature, culture). La promotion doit viser la population locale et celle des agglomérations et communautés de communes voisines. Le comité de travail a aussi pensé à améliorer l'accès du territoire, notamment en provenance de Lyon, par la ViaRhôna, par la traversée du pont de Lagnieu par la ViaRhôna, par les gares ferroviaires voisines. Il faudra également s'intéresser de près au tram-train reliant Lyon à Crémieu. En interne, Madame Luzet annonce le travail de connexion entre la ViaRhôna et les réseaux cyclables et l'installation de bornes de recharges vélo.

- **Axe 4 : Améliorer la connaissance du secteur touristique grâce à des outils de mesure pour connaître les impacts de la politique de développement touristique.**

Madame Luzet explique qu'après la réalisation des trois premiers axes, viendra le temps de l'analyse. Pour ce faire, la communauté de communes doit se doter d'outils de mesures pour pallier le manque de données actuellement constaté. En plus de savoir le nombre de nuitées réservées, il sera possible de connaître le nombre de cyclotouristes sur la ViaRhôna. Le but est de parvenir à mieux agir, par un travail en lien avec le département, la région.

Pour conclure, la commission transversale du mois d'avril 2022 n'a pas soulevé de grandes questions. Elle porte cependant un point de vigilance sur le fait que le projet touristique doit être accepté par les habitants. C'est un point qui a été approfondi dans le rapport.

Monsieur Roller interroge à propos du plateau qui réunit Siccieu-Saint Julien Carizieu, Optevoz, etc.

Madame Luzet répond qu'il est pris en compte au même titre que les autres communes, avec le patrimoine et la nature qui sont mis en avant.

Monsieur Roller s'inquiète de la suite, en termes d'entretien de l'environnement, face à l'afflux de touristes dans la nature.

Madame Luzet comprend cette crainte, mais elle rappelle que le but est de promouvoir un tourisme écoresponsable et non un tourisme de masse. Il n'est pas envisageable d'aménager une base de loisirs au bord de l'étang de Lemps ou d'accueillir des centaines de cars de l'agglomération lyonnaise qui viendraient sur les sentiers de randonnée.

Monsieur Bonnard aimerait en savoir plus sur l'accompagnement concret pour connecter les projets communaux à la ViaRhôna, comme des fonds de concours ou des subventions.

Madame Luzet indique que ce sujet sera traité dans le cadre de la compétence mobilité. Après la phase de définition des ambitions, viendra la phase de définition des budgets.

Monsieur Bonnard demande l'agenda de cette planification, puisque ce sont des projets qui demandent deux ou trois ans avant lancement. Les communes doivent donc connaître rapidement ces ambitions et surtout la volonté d'accompagnement financier de l'intercommunalité.

Madame Luzet assure qu'il y a bien cette volonté et que le sujet est à la fois prioritaire et transversal, entre les comités de travail du développement de la stratégie touristique, de la mise en tourisme des véloroutes, le domaine de la mobilité et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Monsieur Gehin rappelle l'horizon 2030 des stratégies des politiques publiques présentées. Quant à l'accompagnement des voies douces, c'est aussi une action qui s'inscrit dans le PCAET et il est important de faire ce constat, selon lequel les politiques se croisent. D'un point de vue opérationnel, les fonds de concours sont une réponse possible, mais ce n'est pas la seule.

Madame Luzet partage plusieurs conclusions de comités de travail qui vont vers l'accompagnement des communes pour créer les liaisons entre les boucles cyclables, les cœurs de village et la ViaRhôna ou la Voie verte.

Monsieur Gilbert comprend que le temps est celui des intentions. L'intérêt d'une politique globale à l'échelle du territoire réside dans la transversalité des politiques intimement liées. Le second intérêt est de faire partager cette ambition à la population locale pour créer, de manière indirecte, au-delà du développement économique, de la fierté et un nouveau regard sur leur territoire. Cela peut amener à une plus grande attention de la part des habitants sur leur propre lieu de vie. Pour finir, il souligne le rôle des offices de tourisme dans l'animation locale et, de son retour d'expérience à Crémieu, il pense qu'il faudrait revoir les périodes et horaires d'ouverture de ces établissements, notamment en hiver.

Madame Luzet assure que le sujet est d'actualité, puisque les horaires des Bureaux d'Information Touristique (BIT) ont été présentés au précédent comité directeur, incluant une augmentation des plages d'ouverture. Ces horaires seront prochainement présentés au bureau. Toutefois, elle fait remarquer le manque d'effectif pour ouvrir davantage ces lieux d'accueil aux touristes, mais aussi pour aller au-devant des touristes sur les sites.

Madame Merle a également une pensée envers les acteurs professionnels qui ne vivent pas sur le territoire, mais qui y travaillent et qui seraient intéressés par des démarches pour mieux connaître les Balcons du Dauphiné, afin de mieux renseigner leur clientèle.

Le président rebondit sur cette remarque pour indiquer que les conventions de partenariat ont été travaillées pour favoriser les connexions inter et intra territoriales. Il croit vraiment en l'implication de tous pour que cela fonctionne.

Madame Luzet revient justement à son propos introductif qui expliquait que le tourisme n'est absolument pas décorrélé de l'attractivité et du cadre de vie du territoire.

Madame Merle, portant l'évaluation des politiques publiques au niveau départemental, émet un point d'attention quant à l'axe 4. Outre le travail d'obtention de données, il est important de penser à l'évaluation quantitative et surtout qualitative de ces politiques. Au moment de la réflexion sur une politique, il faut donc veiller à mettre en place des indicateurs qui permettront d'apporter un bilan sur les mesures attendues.

Le président remercie madame Merle pour son intervention, car l'évaluation des politiques publiques est un sujet qui n'est pas assez traité. Il est fondamental, à l'époque actuelle, d'être capable de rendre compte de l'efficacité de l'action publique auprès des habitants.

Madame Merle ajoute le fait de rendre compte aussi de l'utilisation de l'argent public, ce que le président approuve totalement.

Madame Boiteux suggère une ouverture hors des Balcons du Dauphiné pour ne pas manquer les richesses qui se trouvent à l'extérieur du territoire et qui sont complémentaires, et non concurrentielles. En effet, les touristes ne s'arrêteront pas aux frontières des Balcons du Dauphiné, mais chercheront à profiter de tout ce qui est à leur disposition dans un certain périmètre. Il faut donc faire la promotion des atouts à proximité.

Madame Luzet rappelle la tenue de sept réunions conviant les acteurs voisins. Lorsque la haute saison sera terminée, au mois de novembre prochain, une grande rencontre entre tous ces territoires est également prévue pour mieux se connaître et mieux travailler ensemble, dans l'idée que le tourisme n'a pas de frontières.

Le président prend d'ailleurs l'exemple d'une collaboration avec l'Isle de la Serre. Par ailleurs, il est nécessaire de partager cet état d'esprit auprès des agents pour qu'ils communiquent en ce sens.

Madame Boiteux fait également remarquer que la commission transversale, pourtant essentielle dans le schéma décisionnel, ne comporte pas assez de membres.

Le président garantit que cette question sera traitée une fois le projet de territoire posé. Quoi qu'il en soit, il sait qu'il peut compter sur la présence des élus là où s'affirment les décisions, en bureau et en conseil communautaire. Pour conclure, ces échanges sont revigorants et constructifs. Il insiste sur le fait que le processus décisionnel s'appuie sur des comités de travail, et non des commissions, qui font émerger des propositions. En fin de processus, le conseil communautaire est souverain pour décider d'adopter ou non ces propositions. À ce titre, il remercie les élus pour leur investissement durant tout le processus décisionnel.

Madame Hernandez tient aussi à citer les associations qui réalisent un travail remarquable et qu'il faut intégrer dans la boucle.

Le président propose de procéder au vote.

- **Le conseil communautaire valide les orientations stratégiques en matière de développement touristique, à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix).**

Le président fait référence aux décisions Ingénierie et développement territorial qu'il a prises, dans le cadre de sa délégation, du 01/04/2022 au 30/04/2022.

Services à la population

5. Politique culturelle : Orientations stratégiques

Madame Pourtier présente les orientations définies par le comité de travail culture, durant sept réunions rassemblant une vingtaine d'élus municipaux. Plusieurs de ces réunions ont eu lieu dans des salles de spectacle, ce qu'elle tient à souligner.

Le contexte

Madame Pourtier rappelle que la communauté de communes est dotée d'une politique culturelle exigeante, depuis 2017.

Cette politique s'articule autour d'événements importants comme le Festival de l'Isle en Scène, le Solstice de Brangues ; d'actions de médiation culturelle destinées à des élèves de cycles 2 et 3 ; d'éveil et de l'apprentissage musical aux élèves de cycle 3 et de la participation à une résidence d'artistes. Cette éducation artistique et culturelle s'adresse à tous les élèves du territoire, avec un souci de la qualité artistique des compagnies support.

Le comité de travail s'est fixé des enjeux :
- diffuser de la culture partout et pour tous ;

- trouver des synergies entre les propositions culturelles intercommunales et celles des communes, proposées par les municipalités, les associations ou les acteurs culturels locaux.

Madame Pourtier exprime ensuite la volonté de faire de la culture un pouvoir de grandir en dignité et en liberté. La culture consiste aussi à mieux faire humanité ensemble. André Malraux disait ainsi que la culture sauverait le monde.

Enfin, elle fait le lien entre la culture et le patrimoine. Ce patrimoine est riche et mérite d'être protégé, ce qui correspond à l'objectif d'obtention du label « Pays d'art et d'histoire », du ministère de la culture. C'est un objectif fort qui sera également partagé avec la politique du tourisme.

L'état des lieux de l'offre culturelle

Madame Pourtier cite notamment :

- le dispositif « musique à l'école » permettant aux élèves de cycle 3 de bénéficier de 17 séances d'enseignement de la musique ;
- le dispositif « faites des arts » ;
- une résidence d'artistes, mise en place avec le Département, depuis le 31 décembre 2021.

Le public de la petite enfance et les classes de maternelle n'est pas ciblé. Par ailleurs, les collèges manquent de propositions de la communauté de communes. En ce qui concerne les lycées, c'est à travers la collaboration avec l'association les Nouvelles Rencontres de Brangues (NRB), que sont portées des actions.

S'agissant des équipements et lieux de diffusion, le territoire offre une bonne répartition des infrastructures, mais avec une absence prononcée en son centre. Les salles sont remarquables et l'offre culturelle est diversifiée, bien que peu visible.

La vision pour 2030

Madame Pourtier partage la volonté intercommunale de s'acheminer vers un accès de tous à une offre de diffusion culturelle, tout au long de l'année, au titre de la rencontre avec les œuvres, d'une part et des temps de pratique artistique et culturelle, d'autre part. L'idée est de faire des Balcons du Dauphiné un territoire de culture, un laboratoire d'innovation et d'expérimentation dans ce domaine.

• Axe 1 – La médiation culturelle et l'éducation artistique et culturelle

Il s'agit de temps de pratique avec les artistes, de la confrontation avec des œuvres, des temps de donner à voir. Le comité propose l'ouverture à d'autres niveaux scolaires (maternelles, collèges et lycées) et auprès d'autres publics, dans des lieux non encore investis par la culture (instituts médicoéducatifs, établissements pour personnes âgées), tout en valorisant la dimension intergénérationnelle.

Il s'agit également de s'orienter vers des publics éloignés de la culture et spécifiques, en s'appuyant sur un partenariat avec le secteur social.

Par ailleurs, les résidences d'artistes seront reconduites en tant que leviers fondamentaux pour diffuser l'offre culturelle auprès des usagers, de manière décentralisée. Un appel à projets pourrait être lancé dès juillet 2022.

Le comité souhaite aussi conforter le lien entre l'éducation artistique et les festivals. Il est question de poursuivre la collaboration avec l'éducation nationale.

Enfin, il est proposé de mettre en place une Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) pour consolider le projet de territoire dans le domaine culturel.

• Axe 2 – La diffusion artistique et le soutien à la création

Maintenir les deux festivals est essentiel puisque ce sont des marqueurs identitaires de la création et de la diffusion sur le territoire. Dès cette année, après avis du bureau, l'itinérance va être amplifiée avec plusieurs spectacles hors les murs lors du Festival Isle en Scène.

Il s'agit aussi de renforcer l'accessibilité de la programmation des festivals, d'impliquer les habitants, notamment dans le cadre de l'itinérance et de soutenir les artistes locaux et émergents. Par ailleurs, la volonté est de construire un cadre d'événements écoresponsables.

Une préoccupation tient à la diffusion de la culture auprès des personnes en situation de handicap, en application du label « H + culture ».

Enfin, la volonté est de mettre en lumière les salles de programmation communales de Montalieu-Vercieu, de Tignieu-Jamezieu et de Saint-Chef.

Madame Pourtier évoque enfin une réflexion quant à un projet de centre culturel de rencontre Paul Claudel au Château de Brangues.

- **Axe 3 – L'accès à la lecture publique**

De nombreuses communes disposent de bibliothèques communales, associatives, professionnelles ou non et des médiathèques. Certaines bénéficient du soutien du département. Nombreuses d'entre elles proposent des actions de programmation culturelle. L'idée est de mettre en place un schéma de lecture publique, en relation avec le département et son plan de lecture publique, dans le but d'une égalité d'accès aux bibliothèques sur le territoire et d'une offre culturelle pour ces publics. Il s'agirait d'améliorer l'approvisionnement en ressources documentaires, de développer des animations, de construire des offres de formation, de répondre aux enjeux du numérique.

- **Axe 4 – La mise en réseau de l'offre culturelle**

Madame Pourtier met l'accent sur la fédération des acteurs locaux et l'accompagnement des communes par la communauté de communes dans leur programmation culturelle. Les objectifs sont de favoriser la mise en réseau de toutes les actions culturelles, d'améliorer la visibilité des activités et de mettre en lumière l'offre culturelle globale de territoire. Concrètement, il pourrait s'agir d'un calendrier culturel commun adossé à un annuaire recensant toutes les offres culturelles.

La mutualisation apparaît comme une priorité. C'est pourquoi la communauté de communes se propose d'être pilote et de favoriser un partage des moyens techniques et d'une ingénierie culturelle auprès des communes porteuses de projets.

Enfin, les artistes pourraient être mis en valeur grâce à une rencontre annuelle des acteurs culturels locaux.

Afin d'appliquer ces orientations politiques, une modification des statuts s'avère nécessaire, après avis favorable de la commission transversale. Elle a d'ailleurs ajouté la dimension scientifique visant à comprendre l'impact de l'homme sur l'environnement et peut-être de proposer un chèque culture/tourisme.

Pour conclure, la culture participe, en plus de la vie économique, à l'attractivité du territoire. Madame Pourtier fait aussi le lien avec la politique de santé, puisque le premier déterminant de l'installation d'un médecin est justement l'attractivité d'un territoire. Enfin, elle remercie les membres du comité de travail culture.

Le président rebondit sur la vision transversale qui s'installe avec des sujets comme le changement climatique qui nécessitent d'être abordés dans différentes politiques.

S'agissant de la mise en réseau, il constate que de nombreuses manifestations ont lieu dans les communes, en même temps que le festival Isle en Scène et encourage les services et Madame Pourtier à donner les dates moins tardivement pour que les communes puissent s'organiser en fonction. Par ailleurs, il précise que le bureau a décidé de faire de l'accès à la lecture un axe stratégique à part entière, et il lui semble effectivement que c'est un sujet important qui doit être porté par l'intercommunalité, avec le département. Ce cheminement démontre la maturité qui émane du processus décisionnel.

Madame Merle reconnaît la richesse du programme culturel. Elle revient sur le thème de la lecture publique (axe 3) pour relever l'ancienneté de certaines bibliothèques, le recours au bénévolat ou à des effectifs à temps partiel. Elle suggère une réflexion sur la transformation des futurs espaces de lecture publique qui permettront de travailler sur les échanges et le lien social.

Monsieur Teruel rebondit sur la problématique des dates des événements. Par expérience, il sait que le choix des dates des programmations s'étudie déjà un an à l'avance. Dans une démarche d'aller vers les communes, ce qu'il souhaite vivement, cela suppose toute une organisation en amont.

Le président reconnaît bien qu'il va falloir s'organiser et propose de procéder au vote.

- **Le conseil communautaire valide les orientations stratégiques en matière de culture, à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix).**

Sortie de monsieur Gilbert.

6. Politique enfance et petite enfance : Orientations stratégiques

Le président excuse l'absence de madame Tavernese-Roche pour raison personnelle et donne la parole à madame Chebbi pour la présentation de cette dernière politique.

Madame Chebbi en profite pour remercier le comité de travail qui a participé à l'élaboration de cette politique enfance et petite enfance. Elle cite également madame Girard et monsieur Da Silva qui ont su mettre en exergue les échanges qui méritaient parfois d'être bien traduits.

La situation et les enjeux

Tout d'abord, il a été question de faire l'état des lieux de ce que la communauté de communes sait faire en matière d'accueil des plus petits et des enfants sur le territoire. Après des échanges constructifs, l'enjeu principal consiste à définir une vraie politique, avec un projet éducatif communautaire.

Le comité de travail a donc pris en compte les besoins des habitants du territoire et a imaginé des solutions pour faciliter le parcours des familles, depuis le fait de devenir parent jusqu'à l'accompagnement de son adolescent. Globalement, l'ambition est de donner les clés aux enfants des Balcons du Dauphiné pour qu'ils grandissent sereinement et qu'ils acquièrent ce qui les aidera à devenir des citoyens et des citoyennes émancipés et solidaires du monde qui les entoure.

Les constats

Madame Chebbi explique qu'un diagnostic sociodémographique a permis d'alimenter la réflexion. Ainsi, les Balcons du Dauphiné sont un territoire avec une évolution démographique soutenue, un territoire de familles, un territoire de jeunes, en particulier de jeunes actifs. De plus, il existe une multitude de services sur le territoire (énumérés dans le rapport).

Les élus ont cependant constaté :

- une disparité tant dans les tarifs que les modes d'inscription pour l'enfance ;
- des problématiques de partage de locaux périscolaires ;
- des qualités d'accueil qui auraient le mérite d'être développées ;
- un lien à accentuer avec les associations, les communes, les institutions.

La vision pour 2030

- **Axe 1 – Garantir l'accessibilité des services pour tous**

Madame Chebbi indique qu'il s'agit d'une offre identique pour tous et d'une prise en compte des spécificités territoriales et des projets de bassins de services. Concrètement, pour favoriser l'équité d'accès aux services, il est nécessaire d'harmoniser le fonctionnement des structures. Cela implique un travail autour des tarifs et des modes d'inscription, principalement pour les accueils dans les centres de loisirs.

Cela demande également l'intégration de ces structures en Délégation de Service Public (DSP), dans le sens des délibérations récentes du conseil communautaire. Une telle gestion permettra d'avoir un regard sur le projet pédagogique de manière plus globale et cohérente.

Par ailleurs, les critères de la commission crèche, instance qui examine les dossiers, continueront à être régulièrement repensés, pour tenir compte de l'évolution des familles et leurs typologies et des besoins. De la

même manière, les places d'accueil sont à l'étude avec une projection sur la localisation et les horaires des structures, au regard des changements dans la société et des évolutions du territoire. La cohésion entre le secteur public et le secteur privé est un travail qui se poursuit, dans la mesure où les deux sont complémentaires dans les projets. Une attention est aussi portée à l'égard des familles qui vont travailler sur le territoire et à la considération des nouveaux arrivants, en leur proposant des services toujours plus attractifs. Aussi, madame Chebbi cite le volet de la communication qui peut être amélioré, pour toucher différemment les usagers et les communes, et le schéma directeur informatique.

Toujours dans cet axe, il est important de développer une stratégie d'information et d'accueil d'enfants à besoins spécifiques. C'est une volonté qui n'a jamais été perdue de vue. Un référent handicap et la formation du personnel permettront de rendre l'accueil de ce public encore plus efficace. La mixité sociale, les familles monoparentales, les crèches à vocation d'insertion professionnelle sont aussi des sujets abordés par le comité de travail.

- **Axe 2 – Permettre aux enfants et familles de découvrir leur territoire**

Madame Chebbi met l'accent sur l'accueil des habitants, la protection de l'environnement et la contribution aux citoyens de demain. Toutes les structures et tous les agents vont se saisir de ces politiques pour les amener dans les services. Typiquement, pour la contribution aux citoyens de demain, la petite enfance et l'enfance sont ciblées, la jeunesse le sera aussi. Le but est de développer des actions solidaires et citoyennes, et la notion du vivre ensemble. L'intergénérationnel est également un sujet que la communauté de communes prône.

- **Axe 3 – Faciliter le développement de l'imaginaire et la créativité des enfants**

Madame Chebbi partage la priorité donnée à l'éveil culturel et artistique. Il s'agit de permettre aux enfants et aux jeunes une éducation artistique pour murir leur bien-être et leur expression (« Terre de jeux »). Pour ce faire, les formations des agents sont essentielles à leur montée en compétence. Il faut aussi mutualiser les ressources déjà actives.

Par ailleurs, en lien avec la préconisation de la commission transversale, le volet de la jeunesse sera étudié, dans un second temps imminent, en se rapprochant des idées développées par le département en la matière.

- **Le conseil communautaire valide les orientations stratégiques en matière de petite enfance et d'enfance, à l'unanimité des membres présents et représentés (63 voix).**

Le président fait référence aux décisions relatives aux services à la population, prises par le bureau et par lui-même, dans le cadre de leurs délégations, du 01/04/2022 au 30/04/2022.

Le président précise que la décision n° 85, relative à la sollicitation de crédits du plan de relance de l'État pour le financement de matériels informatiques reconditionnés, a fait l'objet d'une demande de financement de 80 % à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), dans la limite de 40 000 euros pour l'achat de 27 équipements (ordinateurs fixes et tablettes). La subvention atteint donc 38 000 euros, avec un reste à charge d'environ 2 000 euros pour la communauté de communes. Le président partage également l'obligation légale de devoir désormais avoir recours à du matériel reconditionné.

II. Questions diverses

Le président informe des élections complémentaires pour six élus de la commune de Charette. Le conseil municipal d'installation se réunira le lendemain à 20 heures.

Le président annonce également que le prochain conseil communautaire se déroulera le 23 juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres du conseil communautaire de leur participation.

La séance est levée.